



Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Pouvoirs	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
27 janvier 2022

Date d'affichage
27 janvier 2022

Avis 2022_04

**Soutien à l'acquisition
de vélos à assistance
électrique (VAE)**

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le



ID : 073-217300508-20220203-DELIB4-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE D
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 03 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois février à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

Etaient présents : Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Loïc BELINGHERI, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOU, Jean-Marc DRIVET, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON, Christine VINCENT, Jacques VROMANT

Pouvoirs : Pierre Marie GAURY à Martine BEGET

Absents excusés : Frédéric DUQUESNEL, Pierre Marie GAURY, Cécile GAVARD

Secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

Depuis fin 2019, Grand Lac a mis en place des aides à l'achat de VAE pour en développer l'utilisation.

Monsieur le Maire propose que dans le cadre de la politique communale en faveur de l'environnement et notamment des modes de déplacement alternatifs à la voiture, d'attribuer une aide communale aux administrés, comme par le passé.

Une procédure administrative simplifiée définie par convention avec la communauté d'agglomération Grand Lac facilite les démarches des usagers, la commune devant respecter les critères communs de la convention unique passée avec Grand Lac. La commune de Bourdeau remboursera Grand Lac sur la base des justificatifs correspondants, dans la limite des crédits inscrits au budget et conformément aux modalités prévues dans la convention.

Un budget global de 800.00 € pour la commune, soit pour 8 bons de 100.00 €, viendra compléter individuellement l'aide à l'achat VAE de Grand Lac sous convention avec Grand Lac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- **ACCEPTE** de poursuivre le dispositif de l'aide à l'achat VAE
- **ACCEPTE** d'attribuer aux administrés une aide de 100.00 € par administré pour un budget global pour la commune de 800.00 €
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette dite convention

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marc DRIVET

